# Annonces Légales

Arrêté 2023-255 fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2024 en Martinique

#### TRIBUNAUX

FI31646

### Etat de collocation en date du 15 septembre 2023

Le Greffier du Tribunal Judiciaire de FORT-DE-FRANCE avise les créanciers colloqués ou inscrits sur l'ensemble des colloques ou inscrits sur l'ensemble des biens et droits immobiliers à FORT-DE-FRANCE - 97200 MARTINIQUE - Lieudit "Rivière l'Or Est" - cadastré section H532 Pour une contenance totale de 00ha et 05ca, dans la procédure qui a fait l'objet d'une conversion de redressement en liquidation Judiciaire par jugement du 21 Avril 2015 concernant : Madame Sylviane PERRIER Epouse

SAMUEL

RG: 15/00016
R.C.S.: 9B6250853
Activité: Infirmière Libérale
Complément du jugement : l'état de collocation a été déposé au greffe du tribunal devant lequel s'est déroulé la procédure. Les contestations seront recevables dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication auprès du greffe du juge de l'exécution du tribunal Judiciaire de FORT-DE-FRANCE.

FI31647

### Etat de collocation en date du 15 septembre 2023

Le Greffier du Tribunal Judiciaire de FORT-DE-FRANCE avise les créanciers colloqués ou inscrits sur l'ensemble des biens et droits immobiliers à FORT-DE-FRANCE - 97200 MARTINIQUE - Lieudit "Rivière l'Or" - cadastré section H532 Pour une contenance totale de 00ha et 05ca, dans la procédure qui a fait l'objet d'une conversion de redressement en liquidation Judiciaire par jugement du 21 Avril 2015 concernant :

Madame Sylviane PERRIER Epouse SAMUEL

RG : 15/00016 R.C.S. : 9B6250853 Activité : Infirmière Libérale

Complément du jugement : l'état de col-location a été déposé au greffe du tribunal devant lequel s'est déroulé la procédure. Les contestations seront recevables dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication auprès du greffe du juge de l'exécution du tribunal Judiciaire de FORT-DE-FRANCE.

## Notre e-mail

contact@lelegis.fr

Notre téléphone

05 96 70 54 38

#### **DIVERS**

FI31645



et du logement

### AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

En application des articles L181-10, L123-19, L123-19-1 (3 derniers alinéas du II), R123-46-1 et D123-46-2 du code de l'environnement, le public est informé de l'ouverture de la Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) relative à la demande d'Autorisation Environnementale concernant le projet deraccordement des forages de Cœur Bouliki à l'UPEP de Durand sur al commune de Saint-Joseph, dans les conditions ci-dessous indiquées :

1° Demande d'Autorisation

1º Demande d'Autorisation Environnementale concernée
Le raccordement des forages de Cœur Bouliki à l'UPEP de Durand sur la commune des Saint-Joseph comprenant l'équipement et l'exploitation de deux forages réalisés en 2011, la pose d'une canalisation AEP reliant les forages à l'Usine de Production d'Eau Potable de Durand,

et des équipements électriques dédiés.

2° Coordonnées des autorités com-

pétentes pour prendre la décision
M. le Préfet de la Martinique, 82 rue
Victor Sévère, 97262 FORT-DE-FRANCE

cédex 2° bis Coordonnées des autorités compétentes auprès desquelles peuvent être obtenus des renseignements

pertinents
ODYSSI - Régie Communautaire de l'Eau et de l'Assainissement, 7-9 Rue des arts et métiers, BP 162 Lotissement Dillon Stade, 97202 FORT-DE-FRANCE Cedex:
M. Alexandre MITERO, joignable au numéro de téléphone 05 96 71 20 10 / 0696 85 43 94 ou à l'adresse mail suivante : alexandre mitern@dyssi fr

alexandre.mitero@odyssi.fr.

2° ter Coordonnées des autorités compétentes auxquelles des questions

compétentes auxquelles des questions peuvent être adressées et des précisions demandées et conditions dans lesquelles elles peuvent être émises:

ODYSSI - Régie Communautaire de l'Eau et de l'Assainissement, 7-9 Rue des arts et métiers, BP 162Lotissement Dillon Stade, 97202 FORT-DE-FRANCE Cedex:
Monsieur le Directeur Général inignable

Monsieur le Directeur Général, joignable

Monsieur le Directeur Général, joignable à l'adresse mail suivante : odyssi@odyssi.fr ou à l'adresse postale à l'attention de Monsieur le Directeur Général, ODYSSI - Régie Communautaire de l'Eau et de l'Assainissement, 7-9 Rue des arts et métiers, BP 162 Lotissement Dillon Stade, 97202 FORT-DE-FRANCE

3° Décisions pouvant être adoptées au terme de la participation du public et autorité compétente pour statuer Décisions pouvant être adoptées: ar-

rêté préfectoral portant Autorisation Environnementale ou arrêté préfectoral portant refus d'Autorisation portant refus d'Autorisation Environnementale Autorité compétente pour statuer: M.

préfet de la Martinique, rue Victor évère, 97200 FORT-DE- FRANCE 4° Date à laquelle et lieu où les ren-

seignements pertinents seront mis à la disposition du public et des conditions de cette mise à disposition

de cette mise à disposition
Le dossier objet de la demande
d'Autorisation Environnementale sera mis
en ligne sur le site internet de la Direction
de l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement (DEAL).

Il y sera consultable pour une période de 30 jours consécutifs, du lundi 15 avril 2024 au mercredi 15 mai 2024 in-

Sur demande formulée dans les conditions prévues à l'article D123-46-2 du code de l'environnement, le dossier peut être mis en consultation du public sur support papier. Ces conditions sont les suivantes:

- la demande est formulée sur place à la DEAL, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation;
- les documents sont, mis à disposition du demandeur aux lieu et heure qui lui sont indiqués au moment de sa demande;
- cette mise à disposition intervient au plus tard le deuxième jour ouvré suivant celui de la demande.

5° Adresse du site internet sur lequel le dossier peut être consulté

Le dossier objet de la demande d'Autorisation Environnementale sera mis en ligne sur le site internet de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) à l'adresse suivante: https://www.martinique.developpementdurable.gouv.fr/procedures-en-cours-r209.html.

5° bis Adresse à laquelle les observa-tions et propositions peuvent être adressées

Le public peut adresser ses observa-tions et propositions uniquement par courriel à l'adresse ci-après, avant la clô-ture de la Participation du Public par Voie lectronique :

Electronique:

Adresse: ppve-auto-env-iota-972@developpement-durable.gouv.fr
Indiquer en objet du mail: PPVE
Autorisation Environnementale raccordement des forages de Cœur Bouliki à
l'UPEP de Durand
En application du dernier alinéa du II de
l'article L123-19-1, au plus tard à la date
de la publication de ladécision, la synthèse des observations et propositions du
public avec l'indication de celles dont il a these des observations et propositions du public, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision seront publiés sur le site internet de la DEAL pendant une durée minimale de 3 mois.

6° Squission du projet à évaluation

Soumission du projet à évaluation

environnementale

Le projet objet de la demande d'Autorisation Environnementale n'est pas

soumis à évaluation environnementale.
7° Lieu ou peut être consulté l'avis de l'autorité environnementale

L'Adjoint au Chef du Service Paysage Eau et Biodiversité
Responsable du Pôle EMA

Christophe GROS

LELEGIS.FR

Abonnez-vous :

www.lelegis.fr

Une annonce légale à publier en **Martinique?** 

**Simple** 

**Facile** 

**Paiement** sécurisé

Votre attestation immédiatement dans votre boîte mail

24 H / 24

7 Jours /7

Le Légis N° 840 Vendredi 29 mars 2024 Page 8